

Ville de Castelnaudary

**VILLE DE CASTELNAUDARY**  
**Direction de la Sécurité et des Affaires Générales**

**ARRETE DU MAIRE** PG/NN/JL/MD - N°2026-287-AG

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**à**  
**M. Javier DE LA CASA, Huitième Adjoint**

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : Monsieur Javier DE LA CASA, 8ième adjoint chargé **des finances, des transitions environnementales et de l'agriculture**, est délégué pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les actes et documents relevant des compétences sus visées et notamment :
  - Les pièces administratives et comptables se rapportant à l'exécution du budget étant précisé qu'en cas d'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Javier DE LA CASA, 8ième adjoint, Monsieur Jean François VERONIN-MASSET, 4ième adjoint assumera la délégation de fonction et de signature pour ce qui concerne le suivi des budgets,
  - Le circuit et les visas des bons de commande, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean François VERONIN-MASSET, 4ième adjoint,
- Les actes et documents relevant de la fiscalité locale et notamment :
  - Les taxes directes locales, notamment la transmission aux services fiscaux des informations périmées, inexactes ou incomplètes relatives à la Taxe d'Habitation, à la Taxe Foncière non bâtie, et à la Taxe Foncière bâtie,
  - La mise à jour du cadastre avec notamment la numérotation de voirie et la concordance cadastre / terrains des parcelles de la commune,
  - Le suivi de l'observatoire fiscal.

- La promotion des actions de développement durable,
- La stratégie de transition énergétique et le suivi de sa mise en œuvre et notamment :
  - le suivi du Schéma Directeur Immobilier Energétique,
  - le suivi du montage des dossiers relatifs au développement des énergies renouvelables,
  - le suivi du montage des dossiers relatifs aux opérations visant à générer des économies d'énergie concernant les bâtiments communaux ou, plus largement, le patrimoine communal,
  - le suivi du programme municipal d'aides aux particuliers pour les travaux d'économie d'énergie,
- La protection de l'environnement,
- Le plan d'action en matière d'éducation à l'environnement à destination des enfants et des jeunes, en lien avec Madame Afaf PERRIN, Conseillère Municipale déléguée
- Les actions en faveur de la biodiversité,
- Le Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.),
- La stratégie de développement de politiques de soutien à l'agriculture et aux activités agroalimentaires, en lien avec Madame Gladys KICHKOFF, conseillère municipale déléguée,
- Les arrêtés d'hospitalisation pour troubles mentaux les semaines où Monsieur Javier DE LA CASA, 8ième adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints,
- Les actes soumis au pouvoir de police du Maire plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations, les semaines où Monsieur Javier DE LA CASA, 8ième adjoint, sera l'élue de permanence identifiée au tableau de permanences des adjoints.

**ARTICLE 2** : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

**ARTICLE 3** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

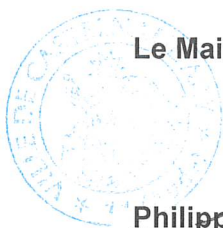
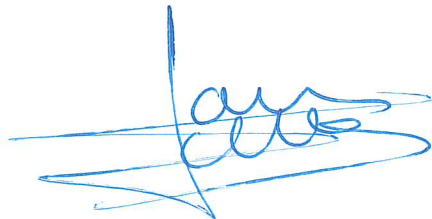
Castelnaudary, le 21 Mars 2026

Notification du présent arrêté à :

Monsieur Javier DE LA CASA

Le 23/03/2026

Signature de l'intéressé



Le Maire,

Philippe GREFFIER

